

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois de novembre 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2 (ABSENT)
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

Le conseiller au poste numéro 2 Alain Roy est absent. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2015-287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2015-288

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2015, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre du ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant une aide financière de 24 700 \$ accordée à la Ville d'Asbestos dans le cadre du projet intitulé «Acquisition de documents 2015-2016»
- › Lettre de remerciement du Club de minéralogie d'Asbestos remerciant la Ville d'Asbestos pour leur collaboration lors de la 22^e édition de la Foire minéralogique d'Asbestos.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

Citoyens et citoyennes,

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire doit faire un rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil. Ce rapport doit être déposé un mois avant le dépôt du budget de l'année à venir.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil municipal adoptait à sa séance ordinaire du 27 avril 2015 les états financiers consolidés de l'année 2014 qui ont été vérifiés par la firme Roy Desrochers Lambert. L'état des activités financières de fonctionnement pour l'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se résume comme suit :

Revenus de fonctionnement:	9 852 903 \$
Charges de fonctionnement :	(10 098 028) \$
	<hr/>
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales :	(245 125) \$
Conciliation à des fins fiscales :	
❖ Amortissement inclus dans les charges :	1 536 363 \$
❖ Remboursement de la dette à long terme :	(692 512) \$
❖ Affectations- Activités d'investissements :	(446 896) \$
❖ Affectations- Réserves et excédent accumulé :	(206 165) \$
❖ Autres éléments de conciliation :	61 681 \$
	<hr/>
Excédent de fonctionnement de l'exercice pour la Ville d'Asbestos :	7 346 \$

RÔLE D'ÉVALUATION

Le 1^{er} janvier prochain, le rôle d'évaluation sera dans sa deuxième année de trois. La richesse foncière est passée de 370 520 449 \$ en 2015 à 367 820 925 \$ en 2016.. Il s'agit d'une baisse de 2 699 524 (0.72 %).

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale à Asbestos est passée de 109 655 \$ en 2015 à 110 518 \$ en 2016 (0,78 %).

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2015

Pour l'année 2015, le programme des dépenses en immobilisations prévoyait des investissements de 3 305 280 \$. Nous avons réalisé presque tout ce qui avait été annoncé à l'exception du remplacement de notre caméra thermique, la réfection d'une partie du boulevard Simoneau, le réaménagement de l'écocentre, la stabilisation de la berge derrière la remise à sel, l'installation d'un chauffe-piscine et la réfection d'une partie de la toiture Saint-Aimé.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES: ÉTATS FINANCIERS 2015

En 2015, nous avons continué de travailler à optimiser nos façons de faire afin de diminuer nos coûts tout en maintenant des services de qualité pour nos contribuables. Nous avons dû faire face à une perte de revenu de 265 000 \$ en raison de coupures gouvernementales et de la fermeture de Mine Jeffrey. Des choix difficiles ont dû être faits.

L'analyse des dépenses et des revenus de l'exercice financier actuel démontre des revenus projetés pour 2015 estimés à 8 218 060 \$ et des dépenses de 8 049 610 \$. Nous prévoyons donc un surplus de l'ordre de 168 450 \$.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2015

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2015 s'établit comme suit :

	Maire	Conseiller
Rémunération fixe : (2/3)	23 841 \$	7 947 \$
Allocation des dépenses : (1/3)	<u>11 920 \$</u>	<u>3 973 \$</u>
	35 761 \$	11 920 \$

LISTE DES CONTRATS SELON L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (Du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

FOURNISSEURS	DÉTAILS DES CONTRATS	MONTANTS DÉBOURSÉS
Acceo Solutions inc.	Support informatique, achat d'équipements et de logiciels, contrat d'entretien de logiciels et équipements	59 229 \$
Beauregard fosses septiques	Entretien et inspection des égouts sanitaires	42 342 \$
BFL Canada Risques et assurances inc.	Assurances générales pour l'année 2015	66 976 \$
Centre récréatif d'Asbestos inc	Contribution annuelle 2015 et contrat de coordination des services des loisirs et culture	216 068 \$
CIE 9149-0847 Québec inc.	Remorque et treuil	25 422 \$
Construction & Rénovation Jérémie Houle	Réfection des façades du garage municipal	319 451 \$
Garage Ubald Fréchette inc	Fourniture d'essence diesel, de sans-plomb et de propane	86 884 \$
Groupe Trifide	Inspection des chaussées et cartographie 3D	63 466 \$
Hydro-Québec	Éclairage et chauffage dans toutes les installations et bâtisses municipales	405 215 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Produits chimiques (Alun) pour l'usine de filtration	26 225 \$
La Capitale assurance	Assurance collective pour les employés de la Ville d'Asbestos (depuis juin 2015)	136 611 \$
La Sablière de Warwick ltée	Réfection de la rue Letendre. Asphalte chaude rue Simoneau et Chassé	580 214 \$
Les Consultants S.M. inc.	Services d'ingénierie, honoraires pour le développement de la rue de l'Ardoise et honoraires pour le plan d'intervention	67 301 \$
Les Services EXP inc	Changement pompes doseuses à l'usine de filtration, honoraires pour la réfection de la rue Letendre, honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la rue de l'Ardoise	52 363 \$
Mine Jeffrey inc	Acquisition de la carrière	250 000 \$

Ministère des Finances	Services de la Sûreté du Québec 2015	525 652 \$
MRC des Sources	Quote-part annuelle 2015 et contribution pour l'entretien route verte 2015	526 399 \$
Office municipal d'habitation d'Asbestos	Quote-part annuelle 2015 et contribution au déficit de 2015	104 805 \$
Permafib inc	Fourniture et installation de bandes et clôtures à la patinoire Beausite	41 247 \$
Régie de récupération de l'Estrie	Service de tri des matières récupérables	26 194 \$
Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Quote-part pour l'année 2015 et collecte des matières résiduelles et gestion de l'Écocentre	462 240 \$
SEBCI inc	Abrasifs pour la réserve de sable	47 435 \$
Sintra inc. – Centre du Québec	Fourniture de pierre et d'asphalte	108 306 \$
Sintra inc. – Estrie	Ouverture de la rue de l'Ardoise	1 321 114 \$
Société d'assurance automobile du Québec	Immatriculation complète de la flotte automobile	31 142 \$
Techno Feu inc	Auto-pompe citerne 2014 et modifications	363 841 \$
Transbestos inc	Quote-part pour l'année 2015	36 845 \$
Union des municipalités du Québec	Cotisation pour l'année 2015 et quote-part pour assurances générales	65 377 \$
Valoris	Disposition des déchets	184 099 \$

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Les membres du Conseil municipal ont déjà commencé leur travail de préparation du budget pour l'année 2016. Le fruit de leur travail vous sera présenté et adopté le **lundi 21 décembre prochain**.

Cette année, la tâche est encore difficile puisque les revenus perdus à la suite de la fermeture et la démolition des installations de Mine Jeffrey ne seront pas de retour. Il en est de même avec les compressions gouvernementales temporaires de l'année dernière qui ont été reconduites pour l'année 2016 dans le cadre du nouveau pacte fiscal adopté cet été.

Au fil des années, les membres du Conseil s'étaient donné comme ligne directrice de limiter les hausses de taxation en dessous de l'inflation. L'année dernière, nous avons réussi à maintenir cette orientation en utilisant notre surplus accumulé. Cette année, l'orientation demeure, mais elle sera encore difficile à respecter puisque les défis auxquels doit faire face le Conseil municipal demeurent.

Depuis l'annonce de la fermeture définitive de Mine Jeffrey, nous avons travaillé très fort à mettre en place un environnement favorable à l'agrandissement des entreprises existantes et pour en accueillir de nouvelles. Malgré les défis financiers, nous devons continuer de travailler à diversifier notre économie. C'est pourquoi nous allons continuer à maintenir nos efforts pour générer des investissements industriels à Asbestos. Avec l'aménagement de la rue de l'Ardoise et l'arrivée du gaz naturel à l'automne 2016, notre parc industriel est maintenant prêt à accueillir toutes sortes d'entreprises. Notre défi est de vendre notre parc industriel. Nous avons maintenant les outils pour faire d'Asbestos un milieu prospère.

Le but visé en soutenant les investissements industriels est de maintenir la population chez nous, mais également d'en attirer davantage. Il est prioritaire pour le Conseil municipal, de travailler davantage à mettre en place les espaces et les outils nécessaires pour que les investissements industriels se traduisent en nouveaux résidents. Après avoir instauré un crédit de taxation pour les nouvelles résidences en 2015, le développement résidentiel sera une priorité encore cette année pour le Conseil municipal. Nous entendons travailler à un projet résidentiel mobilisateur pour attirer de nouvelles constructions et nous entendons travailler notre réglementation d'urbanisme pour qu'elle réponde davantage aux exigences et attentes des développements d'aujourd'hui

La Ville d'Asbestos a toujours été un leader à l'égard du développement durable. 2016 ne fera pas exception. Nous voulons améliorer notre performance à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Nous devons mettre les efforts et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme de gestion des matières résiduelles (PGMR). Nous aurons à travailler sur nos installations de gestion des matières résiduelles (composteur municipal, écocentre). Dans le cadre de notre planification budgétaire, nous allons réévaluer notre tarification des matières résiduelles pour les gros utilisateurs afin que cette tarification tienne compte du principe d'utilisateur / payeur. Enfin, du côté de l'eau, nous devons prévoir la mise en œuvre de notre politique de gestion de l'eau. Nous devons planifier et encadrer l'obligation d'avoir un compteur d'eau pour les entreprises et commerces en 2017.

Du côté des infrastructures, 2016, sera la première année de la mise en œuvre pour la 2^e génération du plan d'intervention. Après 10 ans de la mise en place de notre fonds dédié aux infrastructures, il est encore important pour le Conseil de maintenir des travaux d'infrastructures afin de continuer notre mise à niveau de nos réseaux d'aqueduc, d'égout et routier. Enfin, nous devons prévoir, comme par les années passées, renouveler notre flotte d'équipements pour les travaux publics, mais également pour le service de sécurité incendie.

L'année 2016 sera également active pour les dossiers de sécurité publique. Ainsi, nous devons mettre les efforts et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.


Enfin, il est important de souligner que nous voulons poursuivre le travail favorisant la participation des citoyens comme le comité d'acceptabilité sociale, le comité de citoyens d'Alliance Magnésium, le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le comité de la bibliothèque et les autres.

Nous devons continuer à faire rayonner la Ville d'Asbestos afin d'en favoriser son développement. Ainsi, au cours de la prochaine année, nous allons continuer à poser des gestes pour soutenir l'image positive de notre ville qui est nécessaire à la diversification de notre économie.

Malgré les défis financiers, nous devons continuer à travailler à maintenir des services qui répondent aux attentes de nos contribuables et travailler pour l'avenir. Le Conseil municipal entend, continuer la mise en œuvre de notre plan d'infrastructures en procédant à la réfection de rues.

Voici les principales orientations qui nous guident dans la préparation du budget pour l'année 2016. Cet exercice budgétaire pour la prochaine année représente un très grand défi et la tâche est importante. Nous pouvons vous assurer que votre Conseil municipal demeurera à l'écoute des préoccupations de la population, travaillera à une saine gestion et investira pour l'avenir afin de faire de la Ville d'Asbestos un milieu de vie de qualité et prospère.

Merci.



Hugues Grimard, maire
Ville d'Asbestos

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen se demande pourquoi il n'a pas reçu le crédit de taxation annoncé par le Conseil pour les nouvelles constructions. Le crédit s'applique pour les permis émis après le mois d'avril 2015.

Une citoyenne demande à ce que la rue Coulston soit déneigée de manière plus large.

2015-289

APPROBATION DES DÉBOURSÉS D'OCTOBRE 2015

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, des salaires versés et du remboursement de la dette pour le mois d'octobre 2015, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 630 822,25\$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'octobre 2015:	1 630 822,25\$

Adoptée.

2015-290

ÉRABLIÈRE RUE DES VÉTÉRANS – RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Des offres ayant été demandées pour l'achat de l'érablière située sur la rue des Vétérans, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

➤ Bruno, Dominic, Jonathan Pépin et Valérie Martin	32 510 \$
➤ Réjean Provencher	30 120 \$
➤ Ranch Lougami	30 050 \$
➤ Olivier Grandmont	26 500 \$
➤ Stéphane Roulx	22 226,57 \$
➤ Luc Vallières	20 999 \$
➤ 9072-4642 Québec inc.	20 120 \$
➤ Stéphanie Cloutier	20 020,05 \$
➤ Francis Côté	15 200 \$
➤ Claire Labonté	13 150 \$

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos vende le lot 3 914 010 du cadastre du Québec dans la circonscription de Richmond à Bruno Pépin, Dominic Pépin, Jonathan Pépin et Valérie Martin pour un montant de 32 150 \$ avant taxes. L'ensemble des frais engendrés par cette transaction étant à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la vente.

Adoptée.

2015-291

ACCEPTATION ET SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2015-03 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 20.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit à l'article 20.02 que les heures supplémentaires doivent être réparties aussi équitablement que possible;

CONSIDÉRANT QUE la distribution des heures supplémentaires à la division des travaux publics débute essentiellement à partir des premières chutes de neige;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu dans la lettre d'entente 2015-03 de modifier l'article 20.03 de manière à ce que le tableau du temps supplémentaire soit remis à zéro à partir du 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} janvier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos autorise le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente 2015-03 modifiant l'article 20.03 de la convention collective.

Adoptée.

2015-292

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX – DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a signifié également son intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s'adresser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et recommandent les modifications apportées à l'entente;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos approuve les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente, autorise le maire et la greffière à signer l'entente et abroge la résolution numéro 2015-234.

Adoptée.

2015-293

OMH : ACCEPTATION DES PRIORITÉS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos confirme sa participation pour un montant de 10 % aux travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation de l'Office municipal d'habitation d'Asbestos.

QUE la participation de la Ville d'Asbestos se limite aux travaux identifiés comme une priorité numéro 1 et qui sont jugés urgents. C'est à dire qui sont essentiels à la sécurité des occupants au maintien de la structure du bâtiment, et ce pour l'année 2015 et 2016.

Adoptée.

2015-294

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a une politique de gestion contractuelle conforme aux exigences de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ c. C-19) qui a été adoptée le 14 mars 2011;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent y être apportées et que ces modifications respectent les mesures exigées par la loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos modifie la politique de gestion contractuelle en vigueur en y apportant les changements suivants :

- L'article 5.4.5 mise à la disposition des documents d'appels d'offres est modifié de la façon suivante :

« La Ville d'Asbestos, dès l'entrée en vigueur de la présente politique, procède à la vente de ses documents d'appel d'offres, pour les contrats d'une valeur de 100 000 \$ et plus, exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le Gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ, c. C-65.1). Ce site Internet est www.seao.ca.

Pour tout processus d'octroi d'un contrat d'une valeur inférieure à 100 000 \$, mais supérieure à 25 000 \$, les documents d'appel d'offres sont fournis par la Ville d'Asbestos, par l'intermédiaire uniquement de son responsable à l'information aux soumissionnaires, et ce, afin de préserver l'identité des soumissionnaires. »

- L'article 6.3 Sanctions pour le soumissionnaire est modifié de la façon suivante :

« Le soumissionnaire qui, directement ou indirectement, contrevient aux obligations qui lui sont imposées par la présente politique ou au contenu d'une déclaration signée par lui en application de la politique peut voir sa soumission automatiquement rejetée si le manquement reproché est d'une gravité le justifiant, résilier unilatéralement son contrat déjà octroyé et voir son nom retiré

du fichier des fournisseurs de la Ville d'Asbestos, constitué pour l'octroi de contrat de gré à gré ou sur invitation et ce, pour une période possible de cinq (5) ans.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas dans la mesure où il s'agit d'une erreur de forme. Dans un tel cas, le soumissionnaire est informé de l'erreur par écrit et s'il y a lieu, il doit rectifier l'erreur dans un délai de 10 jours sans quoi sa soumission peut se voir automatiquement rejetée. On entend par erreur de forme, un manquement qui n'affecte pas le résultat de la soumission ou son analyse. »

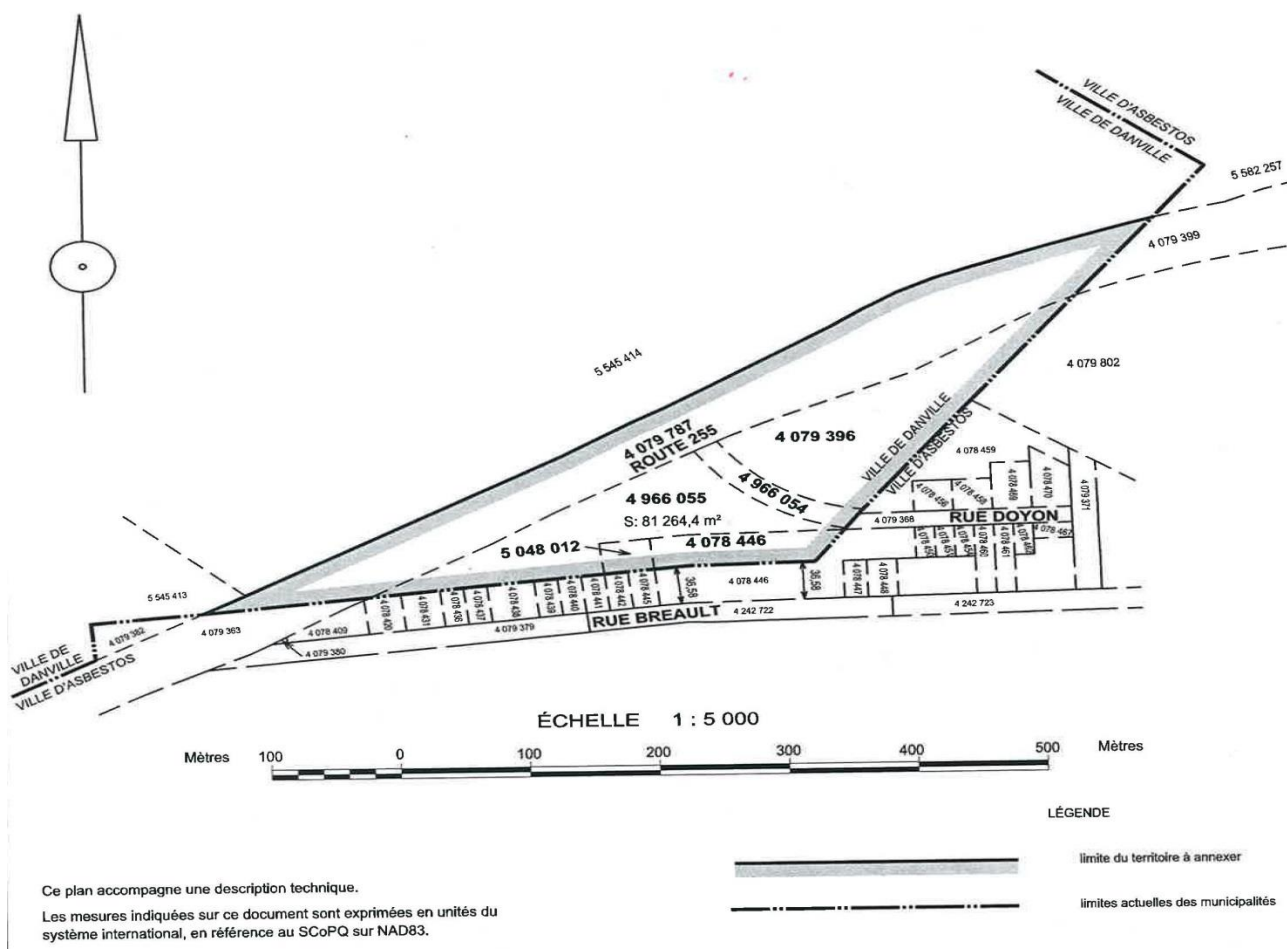
Dans l'éventualité où le soumissionnaire omet de produire la déclaration prévue à l'annexe IV de la présente politique, ce dernier est informé du manquement par écrit et doit déposer au greffe de la Ville d'Asbestos dans les dix jours la déclaration, sans quoi sa soumission peut se voir automatiquement rejetée. »

Qu'une copie de ces modifications soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans un délai de 30 jours.

Adoptée.

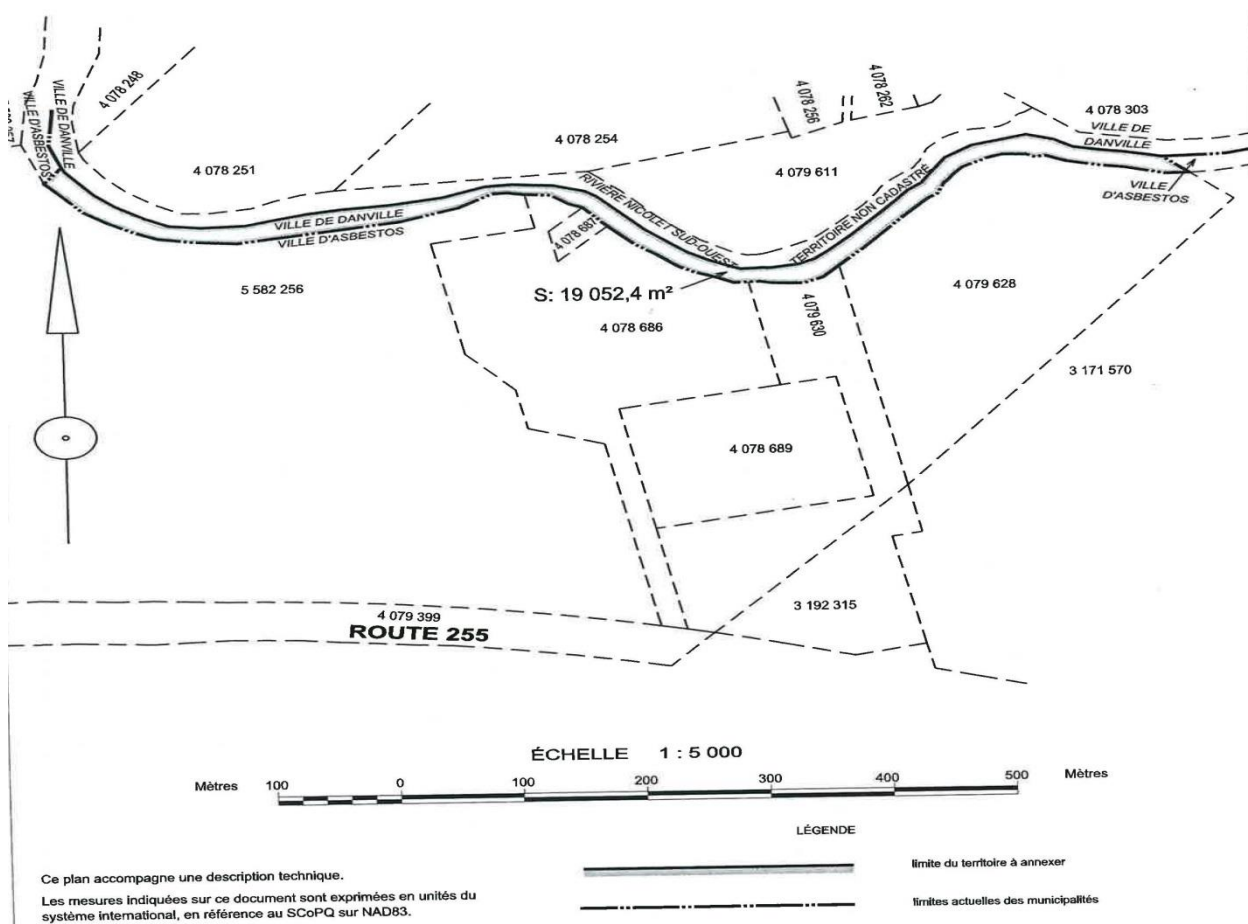
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-XXX VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR SAINT-BARNABÉ

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement visant l'annexion à la Ville d'Asbestos une parcelle de terrain faisant actuellement partie de la Ville de Danville et décrit par l'arpenteur-géomètre Rolland Deslandes sous sa minute 8087 du 29 octobre 2014, visant une superficie de 81 264,4 mètres carrés et situés le long de la route 255.



AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-XXX VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement visant l'annexion à la Ville d'Asbestos d'une parcelle de terrain faisant actuellement partie du territoire de la Ville de Danville et décrite par l'arpenteur-géomètre Rolland Deslandes sous sa minute 8088 du 29 octobre 2014, visant une superficie de 19 052.4 mètres carrés et situés près de la rivière Nicolet Sud-Ouest.



2015- 295

RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER DU SINISTRE DU 2 MARS 2015 (BOULEVARD SIMONEAU)

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Normand Bergeron, agissant à titre d'expert en sinistre pour la Ville d'Asbestos dans le dossier du sinistre du 2 mars sur le boulevard Simoneau;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu qu'un chèque au montant de 1 124.84\$ soit émis au nom d'Intact Assurance à titre de règlement final dans ce dossier.

Adoptée.

2015-296

RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER DU SINISTRE DU 13 JUIN 2015 (RUE ST-JEAN BAPTISTE)

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Normand Bergeron, agissant à titre d'expert en sinistre pour la Ville d'Asbestos dans le dossier du sinistre du 13 juin 2015 sur la rue St-Jean-Baptiste;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu qu'un chèque au montant 858.28\$ soit émis au nom de Sylvain Lampron à titre de règlement final dans ce dossier.

Adoptée.

2015-297

AIDE FINANCIÈRE À LA FAMILLE DENAULT-TOUSSAINT

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales, article 91.1 qui se lit comme suit : En outre, toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes : l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière, pour les années 2015-2016-2017-2018 et 2019, équivalente à la hausse de l'évaluation municipale liée aux travaux d'aménagement effectués dans le cadre de l'émission « On efface, on recommence » pour William Denault-Toussaint. Cette aide sera appliquée directement sur le compte de taxes sous forme d'une note de crédit.

Adoptée.

2015-298

MANDAT À LA VILLE DE DANVILLE POUR DÉNEIGEMENT DE CERTAINS CHEMINS DANS LE SECTEUR TROIS-LACS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville de Danville soit mandatée pour effectuer le déneigement de certains chemins dans le secteur Trois-Lacs pour un montant de 715.91\$.

Adoptée.

2015-299

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu qu'Élodie Blanchet et Kim Pépin soient nommées à titre d'employées occasionnelles comme préposées aux prêts à la bibliothèque municipale au taux horaire en vigueur à la convention collective.

Adoptée.

2015-300**EMBAUCHE D'UN REMPLAÇANT POUR L'ACCUEIL DE LA PISCINE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que Simon Lux Gélinas soit embauché à titre d'étudiant au poste de remplaçant pour l'accueil à la piscine au taux horaire en vigueur établi par résolution.

Adoptée.

2015-301**CONTRIBUTION AU CLUB JUDO ASBESTOS-DANVILLE**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 40 \$ par enfant de moins de 18 ans résidant à Asbestos.

Qu'une aide supplémentaire de 1 800 \$ est aussi accordée pour l'année 2015 pour aider au maintien du local servant au Club de Judo. Que cette aide supplémentaire n'est que pour l'année 2015.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport pour le mois d'octobre 2015 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2015	10	127 000 \$	127 000\$
Février 2015	5	125 500 \$	252 500\$
Mars 2015	8	27 000 \$	279 500\$
Avril 2015	48	375 710 \$	655 210\$
Mai 2015	60	767 100 \$	1 422 310\$
Juin 2015	51	416 784 \$	1 839 094\$
Juillet 2015	55	228 000 \$	2 067 094\$
Août 2015	23	593 900 \$	2 660 994\$
Septembre 2015	45	434 960 \$	3 095 954\$
Octobre 2015	31	400 800 \$	3 496 754\$

2015-302**DÉROGATION MINEURE 2015-003 SUR LE BOULEVARD MORIN**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 312, boulevard Morin à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de permettre de réduire la marge avant secondaire d'un bâtiment complémentaire détaché à 3 mètres plutôt que 5 mètres tel que le permet le règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 14 octobre 2015 dans le journal L'Express des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineure 2015-003.

Adoptée.

2015-303

DÉROGATION MINEURE 2015-004 SUR LA RUE SAINT-EDMOND

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 334, rue Saint-Edmond à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de permettre l'agrandissement d'une remise de 3.6 mètres par 2.5 mètres, à 15 centimètres de la ligne arrière au lieu de 1 mètre; et à 1,3 mètre du bâtiment principal au lieu de 2 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 14 octobre 2015 dans le journal L'Express des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineure 2015-004.

Adoptée.

2015-304

TARIFICATION POUR ÉCHANGE DE SERVICE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-CLAUDE

CONSIDÉRANT que les directeurs des Services de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos et de la municipalité de St-Claude se sont entendu pour un mode d'opération en cas de demande d'entraide sur le territoire de St-Claude dans la MRC du Val-St-François;

CONSIDÉRANT la grille de tarification pour de l'entraide qui est en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que lors d'intervention du Service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos sur le territoire de la municipalité de St-Claude ou sur un des territoires couverts par ce service, la Ville d'Asbestos applique la grille de tarification d'entraide applicable sur le territoire de la MRC des Sources reproduite ci-dessous :

VÉHICULE AVEC OPÉRATEUR	TARIFICATION	
Autopompe	1 ^{re} heure	650,00 \$
	2 ^e heure et +	325,00 \$
Camion échelle	1 ^{re} heure	650,00 \$

	2 ^e heure et +	325,00 \$
Unité d'urgence	1 ^{re} heure	325,00 \$
	2 ^e heure et +	162,50 \$
Véhicule rapide (avec pinces de désincarcération)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et +	150,00 \$
Camion rapide (pick-up)	1 ^{re} heure	250,00 \$
	2 ^e heure et +	125,00 \$
Citerne (17 000 litres)	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et +	150,00 \$
Citerne (±5 000 litres)	1 ^{re} heure	150,00 \$
	2 ^e heure et +	75,00 \$
Bateau	1 ^{re} heure	200,00 \$
	2 ^e heure et +	100,00 \$
Traineau de survie et VTT	1 ^{re} heure	300,00 \$
	2 ^e heure et +	150,00 \$
Équipement additionnel * (Pompe portative, génératrice, etc.) *À la demande du service incendie Seulement.	De l'heure	50,00 \$
Frais d'utilisation	+ 15% du total facturé des équipements	
Personnel des services incendie	Le salaire horaire réellement payé selon leur convention en vigueur	
Frais d'administration	+ 15% du total du salaire horaire du personnel	
Annulation des services	50% de la tarification de la 2 ^e heure du service demandé et payer 3 heures au personnel déplacé selon leur convention.	
Note : frais additionnel possible sur la facturation dans une situation pouvant demander la relève d'un autre service incendie pour entraide exceptionnelle.		

Adoptée.

2015-305

EMBAUCHE DE MATHIEU ROY À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

Suite à la recommandation de Mario Durocher, directeur du service de sécurité incendie, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'entériner l'embauche de Mathieu Roy à titre de pompier volontaire.

Adoptée.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Gagné remet une lettre au membre du Conseil concernant l'exploitation de l'érablière située sur le terrain appartenant à la Ville d'Asbestos.

Un citoyen se demande ce que la Ville retire des ententes d'exploitation des érablières situées sur ses terrains.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Serge Boislard mentionne quelques mots sur les exemptions de taxes et la possibilité de l'étendre aux équipements adaptés pour les gens à mobilité réduite.

Monsieur le maire Hugues Grimard annonce que le Conseil travaille sur le budget 2016. De plus, il annonce que l'amoncellement de plastique dans le parc industriel sera enfin retiré par le ministère de l'Environnement à leur frais. Finalement, il invite la population au brunch du Conseil municipal qui se tiendra le 22 novembre ainsi qu'au Marché de Noël qui aura lieu les 28 et 29 novembre à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies.

2015-306

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 30.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al